



Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement

Public

Exclusivement réservé aux responsables et commerciaux d'organismes de formation et aux dirigeants d'entreprise ou d'établissement.

Objectifs

- Mieux connaître les enjeux de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (prap).
- Mieux appréhender le rôle du formateur prap et les conditions de réussite de son action.

Contenu

- Enjeux de la démarche prap.
- Finalité d'une formation-action prap.
- Rôle du référent formateur prap.
- Conditions de mise en œuvre de la démarche prap dans l'entreprise ou dans l'établissement.
- Dispositifs de certification et d'habilitation.
- Offre de formation prap et financement.
- Travail en partenariat avec le réseau Assurance maladie - Risques professionnels et INRS.

Méthodes pédagogiques

Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences.

Ces méthodes pédagogiques s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

Durée

1 jour.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

Formation réalisée à l'INRS : voir catalogue 2016

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS.

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

